



Commune de Potigny

Permis d'aménager n° PA 014 516 24 D0001 accordé le 18/10/2024

et Permis d'aménager modificatif 1 n° PA 014 516 24 D0001 M001 en cours d'instruction

Superficie totale : $\pm 276 \text{ m}^2$

Cadastre : ZC n° 309p, 310p, 311p et 314p Surface de plancher : 200m²

PLAN DE VENTE



LOCALISATION DU LOT :



02 31 65 02 20

contact@amenageo.fr

www.amenageo.fr

PONT L'ÉVÊQUE • Bureau principal

38, Rue des Artificiers

14 130 Pont-L'Évêque

CAE • Bureau secondaire

102 Ter Avenue Henry Chéron

14 000 Cien

Responsable : Guillaume Doligez

FAALSE • Bureau secondaire

444, rue Georges Clémenceau

14 700 Falaise

Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN • Permanence

Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix

61 200 Argentan

Responsable : Jean-Marc Pierrot

Les services peuvent vous être rendus vous

Succursales des services DOUGEZ - Guillaume DOLIGEZ - Maurice BIEZ - MATHIEU BRILLAUD - Raymond CLÉMENTEAU

SEULHET au capital de 150 000 € - RCS Urdax - 442 135 578 - TVA Intracommunautaire FR16444335976 - N°AF711A - N°Inscription ODE : 10092C00010

Dossier n° : 2257-20



	Modifications	Date	Établi par
A	Création	01.04.2026	S.G.

Loi S.R.U.

Article L.1115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain résulte de ce terrain résulte d'un bornage lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone de damierement concédé par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Délimitation - Bornage

☐ NON DEFINIES

☐ Nord ☐ Sud ☐ Est ☐ Ouest ☐ façades sur voie☐ Autres :

☐ *DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORRAGE*

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) ou identification du(des) lot(s) riverain(s)	PROCÈS-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite SUD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		

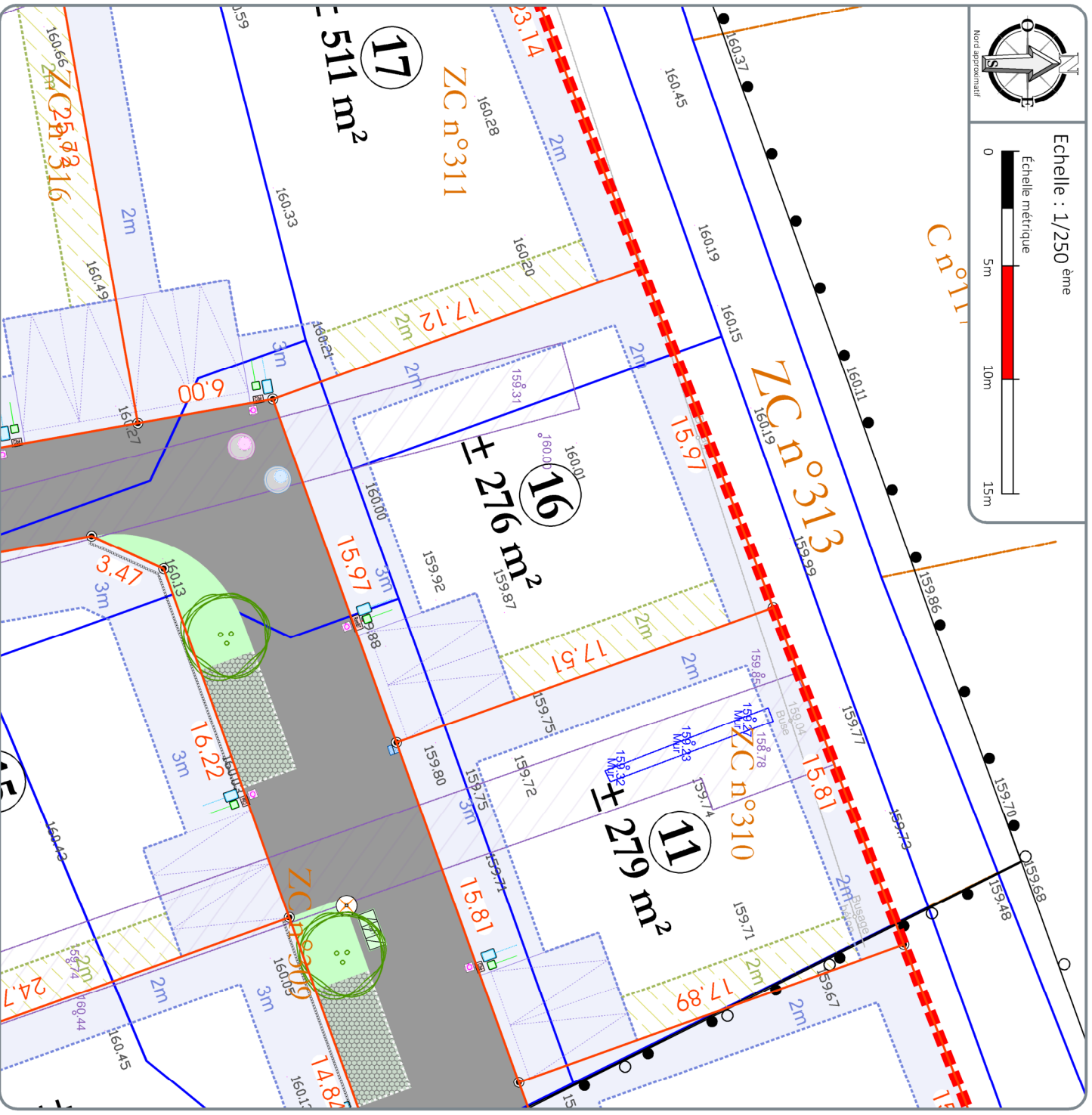
☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².

NB : Plan de division joint

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE

Dressé le 202#,

par Monsieur, Géomètre-Expert à



NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces

- les cotés projet serviront indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition,
- les surfaces et les cotés ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement
- les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.

- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69
- Levé topographique le 10 juillet 2020